

Déclaration préalable

Constructions et travaux non soumis à permis de construire

Ce document est émis par le ministère en charge de l'urbanisme.

Pour les déclarations portant sur des aménagements non soumis à permis, vous pouvez utiliser le formulaire cerfa n° 16703.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, vous pouvez déposer votre demande par voie dématérialisée selon les modalités définies par la commune compétente pour la recevoir.

Depuis le 1^{er} septembre 2022, de nouvelles modalités de gestion des taxes d'urbanisme sont applicables. Sauf cas particuliers, pour toute demande d'autorisation d'urbanisme déposée à compter de cette date, une déclaration devra être effectuée auprès des services fiscaux, dans les 90 jours suivant l'achèvement de la construction (au sens de l'article 1406 du CGI), sur l'espace sécurisé du site www.impots.gouv.fr via le service « Gérer mes biens immobiliers ».

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur avec un lecteur pdf.

Vous devez utiliser ce formulaire si :

- vous réalisez des travaux (construction, modification de construction existante...) ou un changement de destination soumis à simple déclaration⁽¹⁾.

Pour savoir précisément à quelle(s) formalité(s) est soumis votre projet, vous pouvez vous reporter à la notice explicative ou vous renseigner auprès de la mairie du lieu de votre projet ou vous rendre sur le service en ligne Assistance aux demandes d'autorisations d'urbanisme (AD'AU) disponible sur www.service-public.fr

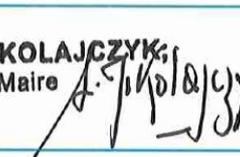
Cadre réservé à la mairie du lieu du projet

D P 02742625 A0038
Dpt Commune Année N° de dossier

La présente demande a été reçue à la mairie

le 31/07/2025

Sonia MIKOLAJCZYK
Maire



Cachet de la mairie et signature du receveur

Dossier transmis :

- à l'Architecte des Bâtiments de France
 au Directeur du Parc National

Le terrain

Localisation du (ou des) terrain(s)

⁽¹⁾ Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à l'administration de localiser précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet.

Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire.

Adresse du (ou des) terrain(s)

Numéro : 1bis Voie : Chemin des Vignes

Lieu-dit :

Localité : Neaufles Saint Martin

Code postal : 27830

Références cadastrales⁽³⁾ :

⁽³⁾ Si votre projet porte sur plus de 3 parcelles cadastrales, veuillez renseigner une ou plusieurs annexes Références cadastrales complémentaires.

Préfixe : 000 Section : AC Numéro : 55 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 810

Préfixe : 000 Section : AC Numéro : 54 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 1225

Préfixe : 000 Section : AC Numéro : 56 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 8493

Courte description de votre projet ou de vos travaux :

Réalisation d'une isolation thermique par l'extérieur (ITE) du bâtiment :
Pose de panneaux en polystyrène expansé (PSE) de 14 cm d'épaisseur sur façades extérieures.

La finition prévoit une remise à neuf des façades sans changement de couleur, avec application d'un enduit extérieur taloché identique à l'existant :

Façade avant (devanture) : teinte RAL W 000 (blanc)

Autres façades : teinte RAL W 091 (gris perle)